



HERMÈS

RAPPORT ANNUEL 2015
EXTRAITS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les renvois de page ci-après font référence aux pages du Tome 2 du rapport annuel 2015

Gouvernement d'entreprise - Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, et rendant compte de la composition du Conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, de la composition du Conseil de surveillance (ci-après le « Conseil ») et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance.

Le présent rapport a été préparé par le président du Conseil de surveillance avec le concours du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, ci-après « Comité RNG » (partie relative au gouvernement d'entreprise) et du Comité d'audit (partie relative au contrôle interne), du secrétaire du Conseil et des directions fonctionnelles concernées. Il a été approuvé par le Conseil lors de sa séance du 22 mars 2016.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ

• Principes de gouvernement d'entreprise appliqués

Le Conseil de surveillance a adopté officiellement depuis 2009 le référentiel de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en considérant que les recommandations formulées s'inscrivent parfaitement dans la démarche de gouvernement d'entreprise du groupe. Ce référentiel comprend le code AFEP-MEDEF de

gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, révisé en novembre 2015, et les recommandations du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), qui explicitent les recommandations dudit code.

Lors de chaque révision du code AFEP-MEDEF, le Comité RNG fait une analyse comparative exhaustive de l'application des recommandations du code AFEP-MEDEF par la société et en rend compte au Conseil de surveillance. Nous dressons ci-dessous un tableau des dispositions du code AFEP-MEDEF que la société n'applique pas, avec les explications correspondantes.

Dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, révisé en novembre 2015, écartées	
	Explications
<i>Évaluation du Conseil (art. 10.4)</i> Il est recommandé que les administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes, au moins une fois par an pour l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux.	Compte tenu du rôle imparti au Conseil de surveillance (décrit en pages 10 et 11), dans une société en commandite par actions, cette disposition du code AFEP-MEDEF n'est pas applicable.
<i>Proportion de membres indépendants dans le Comité d'audit (art. 16.1)</i> La part des administrateurs indépendants dans le Comité d'audit doit être au moins de deux tiers.	Le Conseil de surveillance a considéré que la proportion actuelle de membres du Comité d'audit indépendants, un peu inférieure en nombre aux deux tiers (60 %, soit 3 sur 5 membres), permettait un bon fonctionnement du Comité d'audit. Dans le règlement intérieur du Comité d'audit, adopté le 24 mars 2010, le Conseil de surveillance exige en effet que la moitié au moins des membres du Comité d'audit soit, lors de sa désignation et pendant toute la durée d'exercice de cette fonction, qualifiée d'indépendante. Le Haut Comité de gouvernement d'entreprise considère dans son rapport 2014 qu'un comité d'audit comportant par exemple trois membres indépendants sur cinq reste conforme à l'esprit du Code dès lors qu'ils sont présidés par un membre indépendant, ce qui est le cas de la société.

Dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, révisé en novembre 2015, écartées	
	Explications
<i>Composition du comité en charge des rémunérations (art. 18.1)</i> Il est conseillé qu'un membre du Conseil de surveillance salarié soit membre du comité.	Le Comité RNG (description en pages 51 et suivantes) de la société n'a pas pour attribution de fixer la rémunération des gérants, qui relève de la compétence de l'associé commandité ; le Conseil de surveillance a décidé en conséquence qu'il n'était pas pertinent que le représentant des salariés en soit membre.
<i>Indemnités de départ (art. 23.2.5)</i> Le versement de l'indemnité de départ d'un dirigeant ne doit être autorisé qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêt ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.	La société a pris l'engagement de verser à M. Axel Dumas une indemnité de départ dans les conditions décrites dans l'exposé des motifs page 264. Compte tenu de l'importance du rôle de l'associé commandité dans une société en commandite par actions, et dans le cas d'une personne morale de son représentant légal, il a été considéré que la cessation des fonctions de gérant d'Axel Dumas qui résulterait du remplacement du gérant d'Émile Hermès SARL devait être assimilée à un départ contraint. Le Conseil de surveillance a néanmoins considéré que l'engagement de rémunération différée pris à l'égard de M. Axel Dumas respectait les exigences du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

• Activité du Conseil de surveillance

Activité et finance du groupe

En 2015, le Conseil de surveillance a été informé à chacune de ses réunions de l'activité du groupe et a été amené notamment à :

- prendre connaissance d'une présentation par la Gérance des comptes sociaux et consolidés ;
- examiner le budget 2015 ;
- examiner les documents de gestion prévisionnelle ;
- décider de la proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée générale du 2 juin 2015 ;
- examiner la situation de certaines participations ;
- prendre acte des projets de cession et d'acquisition ou de prise de participation du groupe ;
- prendre acte de projets d'investissements ;
- examiner les rapports et travaux du Comité d'audit décrits en page 29.

Avis, autorisation, contrôle et travaux divers

En 2015, le Conseil de surveillance a été amené notamment à :

- autoriser et à déclasser des conventions réglementées et à passer en revue celles dont l'effet perdure dans le temps (voir rapport du Conseil de surveillance page 27) ;

- émettre un avis favorable sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2015 et à prendre connaissance des rapports préparés par la Gérance ;
- prendre acte du bilan des prestations de services fournies par Hermès International à Émile Hermès SARL en 2014 et les prévisions pour 2015 ;
- renouveler, pour l'exercice 2015, l'autorisation globale plafonnée donnée à la Gérance de consentir des avals, cautions et garanties en faveur des filiales ;
- délibérer sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- approuver le texte des règles prudentielles des filiales ainsi que le tableau des signataires et la liste des établissements bancaires autorisés mis à jour d'Hermès International ;
- passer en revue annuellement les conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps ;
- rappeler la responsabilité inhérente à la détention d'informations privilégiées puis le contenu de la charte de déontologie boursière ;
- examiner les procédures anti-corruption au sein du groupe ;
- être informé de la mise en œuvre des mesures européennes relatives au gel des fonds et ressources

économiques de personnes physiques et morales russes mentionnées sur les listes des annexes aux Règlements UE n^{os} 208/2014 et 269/2014 ;

- décider le maintien de la publication des chiffres d'affaires trimestriels ;
- autoriser des cautions ou garanties.

Gouvernance – Nominations – Rémunérations

En 2015, le Conseil de surveillance a été amené à :

- examiner et/ou approuver les rapports et travaux du Comité RNG décrits en pages 27 et 28 ;
- décider de la répartition et du paiement des rémunérations et jetons de présence des membres du conseil et des comités ;
- décider la mise à jour des règles de remboursement de frais des membres du Conseil de surveillance en fonction des nouveaux barèmes de la procédure groupe ;
- décider le renouvellement de la présidente et des membres du Comité d'audit et de la présidente et des membres du Comité RNG ;
- décider du temps nécessaire au membre du Conseil de surveillance représentant les salariés pour exercer son mandat et des modalités de sa formation.

Le Conseil de surveillance a été informé par le Comité RNG, lors de chaque réunion, des actualités en matière de gouvernance (rapports AMF, rapports AFEP-MEDEF, rapport et guide d'application du HCGE, études IFA, etc.).

Grands thèmes annuels - Visites de sites

Chaque année, au moins une présentation détaillée d'un thème spécifique ou général de l'activité du groupe est faite par l'équipe de direction concernée. Depuis 2011, le Conseil a été occasionnellement amené à se déplacer sur site afin d'approfondir ses connaissances sur une filiale particulière du groupe. Les visites effectuées de 2011 à 2013 sont décrites dans le document de référence 2013 (tome 2, page 26).

Les visites effectuées en 2014 sont décrites dans le document de référence 2014 (tome 2, page 18).

En 2015, le Conseil :

- a assisté à une présentation des problématiques en matière de développement durable et des responsabilités sociales et environnementales ;
- a assisté à une présentation sur la stratégie du métier « Chaussure » ;
- s'est rendu dans la filiale Maroquinerie Iséroise, où il a pu bénéficier d'une présentation de l'activité, des résultats du pôle artisanal Hermès Maroquinerie Sellerie et d'une visite de la manufacture ;
- s'est rendu dans la filiale SIEGL, où il a pu bénéficier d'une présentation de l'activité, des résultats du pôle textile et d'une visite de la manufacture.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

• Composition du Conseil de surveillance – Proportion de représentants des salariés – Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Le Conseil de surveillance est composé actuellement de 11 membres : M. Éric de Seynes, président, M^{me} Dominique Senequier et M^{me} Monique Cohen, vice-présidents, M. Charles-Éric Bauer, M. Matthieu Dumas, M. Blaise Guerrand, M^{me} Julie Guerrand, M. Denis Marmonier (représentant les salariés), M. Renaud Momméja, M. Robert Peugeot et M^{me} Florence Woerth. Tous les membres du Conseil de surveillance sont de nationalité française.

Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres, deux vice-présidents, qui sont actuellement M^{me} Dominique Senequier et M^{me} Monique Cohen. Les statuts prévoient qu'en cas d'absence

du président, le vice-président le plus âgé remplit ses fonctions. M^{me} Nathalie Besombes, directrice droit des sociétés et boursier, est secrétaire du Conseil sous le contrôle du président.

Le Conseil de surveillance comprend actuellement un membre représentant les salariés, M. Denis Marmonier, qui a été désigné par le comité de groupe à effet du 19 novembre 2014 suite à la modification des statuts intervenue lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2014.

Le Comité RNG a reçu depuis 2011 pour mission de formuler au Conseil de surveillance des recommandations quant à l'évolution de la composition du Conseil.

Le Comité RNG a organisé sa mission en trois étapes afin de faire des recommandations au Conseil de surveillance :

1. Définition d'un « conseil de surveillance cible » ;
2. Présélection, avec l'aide d'un expert externe, de personnes susceptibles de correspondre aux besoins identifiés ;
3. Fixation du calendrier d'évolution de la composition du Conseil de surveillance.

Les travaux menés :

- de 2011 à 2013 sont décrits dans le document de référence 2013 (tome 2, pages 21 et 22) ;
- en 2014 et 2015 sont décrits dans le document de référence 2014 (tome 2, page 19).

Ces travaux ont permis d'atteindre, depuis le 8 août 2014, une proportion d'au moins 40 % de chaque sexe dans la composition du Conseil de surveillance.

Point d'avancement de la mission en 2016

En 2016 le Conseil de surveillance s'est fixé pour objectif d'intégrer un nouveau membre du Conseil indépendant disposant d'un profil international. Il a été décidé de concentrer la recherche exclusivement sur des candidatures féminines, pour préserver une représentation hommes/femmes équilibrée conforme à la loi.

Le conseil en recrutement qui était précédemment intervenu a été chargé d'identifier des candidates. Il a soumis au Comité RNG les profils d'une trentaine de femmes d'expériences diverses susceptibles d'être intéressées à intégrer le Conseil de surveillance.

Sur la base d'un rapport détaillé et d'une présentation orale du conseil en recrutement, le président du Conseil de surveillance et un membre du Comité RNG ont fait une première sélection de 5 candidates qu'ils ont rencontrées individuellement.

Début 2016, ils ont retenu 2 candidates que les autres membres du Comité RNG ont aussi rencontrées ainsi que les gérants. En mars le Comité RNG a délibéré sur les résultats de ces entretiens et a décidé de recommander la candidature de M^{me} Sharon MacBeath.

Tableau récapitulatif des changements intervenus dans la composition du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2015

	Départs	Nominations	Renouvellements
Changements intervenus	Néant	Néant	M. Matthieu Dumas M. Blaise Guerrand M. Robert Peugeot M. Renaud Momméja
Modifications impliquant une diversification (en termes de féminisation, de nationalité ou d'expérience internationale) ou une évolution en matière de gouvernance	Néant	Néant	Néant

Cette candidature a été soumise au Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL et au Conseil de surveillance, qui ont unanimement décidé de proposer sa nomination à l'Assemblée générale de 2016, en remplacement de M^{me} Florence Woerth dont le mandat arrive à échéance. Les renseignements relatifs à M^{me} Sharon MacBeath figurent en page 270.

M^{me} Sharon MacBeath a vocation à être nommée membre du Comité d'audit, ce qui maintiendra la proportion actuelle de membres indépendants dans ce comité.

• Critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance – Gestion des conflits d'intérêts – Cumul des mandats

Les critères d'indépendance de ses membres, formalisés depuis 2009 par le Conseil de surveillance, sont les suivants :

- ne pas être associé ou membre du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité ;
- respecter les critères énoncés à l'article 9.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, y compris le critère relatif à la durée des fonctions, qui est respecté depuis 2013.

Le Conseil a examiné en 2015, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus, et a qualifié quatre personnes d'« indépendantes » : M^{mes} Monique Cohen, Dominique Senequier, Florence Woerth, et M. Robert Peugeot.

Un tableau de synthèse précisant la situation de chacun des membres du Conseil de surveillance figure pages 31 et 32.

Le Conseil a fixé à un tiers la part des membres indépendants que doit avoir le Conseil de surveillance et a pu constater que cette proportion était bien respectée. En particulier, le Conseil n'a relevé aucune relation d'affaires significative entre ses membres et la

société. Cette analyse se fait chaque année sur la base d'un questionnaire qui est adressé à chaque membre du Conseil de surveillance. La société a envoyé début 2016 un nouveau questionnaire plus détaillé et plus complet invitant les membres du Conseil de surveillance à déclarer notamment les conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait de leur mandat de membre du Conseil de surveillance d'Hermès International.

Lors de l'examen des relations d'affaires entre un membre du Conseil de surveillance et le groupe, les critères utilisés par le Conseil pour déterminer s'il existe des relations d'affaires significatives susceptibles d'affecter l'indépendance d'un membre du Conseil de surveillance sont à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs comprenant notamment le montant du chiffre d'affaires potentiellement réalisé et l'analyse de la nature des relations existantes.

Le Comité RNG a examiné les réponses à ce questionnaire et a estimé qu'aucune des situations présentées ne constituait *a priori* de conflits d'intérêts potentiels pour les intéressés avec leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

Il est rappelé qu'aux termes de la charte de déontologie du Conseil de surveillance (art. 6) « *un membre du Conseil de surveillance s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la société. Il informe le Conseil de surveillance de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.* »

L'analyse de la situation individuelle de chacun des membres du Conseil de surveillance et des gérants en ce qui concerne les règles de cumul de mandats

a montré qu'aucun membre du Conseil ou gérant n'était en situation de cumul, au regard tant des règles légales que des principes édictés par l'article 19 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (ne pas exercer plus de 4 autres mandats dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, avec une exception pour les sociétés dont l'activité principale est d'acquérir et de gérer des participations). Il a été tenu compte des nouvelles dispositions issues de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») n° 2015-9901 du 6 août 2015.

• Durée et échelonnement des mandats

L'article 18.2 des statuts prévoit que les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de 3 ans. Depuis l'Assemblée générale du 2 juin 2009, la société a instauré un renouvellement des membres du Conseil de surveillance par tiers chaque année.

• Fonctionnement du Conseil de surveillance – Règlement intérieur – Charte de déontologie

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance, qui existe depuis le 18 mars 2009 et dont la dernière version a été approuvée par le Conseil de surveillance du 22 mars 2016, est reproduit intégralement en page 41. Ce règlement intérieur prévoit l'obligation pour les membres du Conseil de surveillance (sauf les représentants des salariés) de posséder un nombre relativement significatif d'actions (200 actions) inscrites au nominatif. Au cours de Bourse de l'action Hermès International au 31 décembre 2015 (311,75 €), cela représente plus de deux ans et demi de jetons de présence.

Le Conseil de surveillance du 29 janvier 2016 a constaté que tous les membres du Conseil respectaient toujours cette obligation (à l'exception du membre représentant les salariés qui en est dispensé).

La Charte de déontologie du Conseil de surveillance, qui existe depuis le 26 janvier 2011, et dont la dernière version a été approuvée par le Conseil de surveillance du 25 janvier 2012, est reproduite intégralement en page 47.

Depuis 2011, un « dossier permanent » est remis aux membres du Conseil de surveillance. Ce dossier permanent est actuellement composé des rubriques suivantes :

- liste et coordonnées des membres du Comité exécutif, des membres du Conseil de surveillance et des comités et du secrétaire du Conseil ;
- parcours professionnel des membres du Conseil de surveillance ;
- tableau récapitulatif des dates d'échéance des mandats ;
- règlement intérieur du Conseil de surveillance ;
- règlement intérieur du Comité d'audit ;
- règlement intérieur du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance ;
- Charte de déontologie du Conseil de surveillance ;
- notice explicative sur les listes d'initiés ;
- calendrier des fenêtres négatives ;
- réglementation relative aux obligations de déclaration des dirigeants et de mise au nominatif ;
- règles de remboursement des frais ;
- présentations d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL ;
- statuts commentés ;
- résumé de l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Ce dossier permanent est mis à jour régulièrement. Les commissaires aux comptes titulaires et les représentants du comité d'entreprise sont conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance se réunit statutairement au moins deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2015, sept réunions du Conseil de surveillance se sont tenues, avec la présence

régulière de la presque totalité de ses membres (taux moyen de présence de 97,40 %) comme le montre le tableau de la page 31.

Le président du Conseil de surveillance a été invité, comme les années précédentes, à toutes les réunions du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL.

Pour la bonne tenue des réunions du Conseil de surveillance, un dossier composé des documents relatifs à l'ordre du jour est remis à chacun de ses membres avant la séance et, depuis 2011, dans la mesure du possible au moins 48 heures avant. Au cours de ces réunions, certaines personnes extérieures au Conseil – notamment des membres du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les membres du Conseil des questions mises à l'ordre du jour et revêtant un caractère technique ou nécessitant une expertise particulière.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations.

Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil de surveillance suivant, qui approuve le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente.

• Rôle du Conseil de surveillance

La mission du Conseil de surveillance d'une société en commandite par actions est principalement d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société conformément à la loi et aux statuts. Dans ce cadre, le Conseil de surveillance est chargé d'apprécier l'opportunité des choix stratégiques, de contrôler la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires, de contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés. C'est pourquoi, chaque année, le Conseil de

surveillance est amené notamment à présenter ses éventuelles observations sur les comptes sociaux et consolidés, à décider de la proposition d'affectation du résultat, à donner tous avis et autorisations.

Le Conseil de surveillance fait état des diligences accomplies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans un rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes (page 27). Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Le règlement intérieur prévoit, à titre de mission extrastatutaire, que le Conseil de surveillance approuve ou refuse l'acceptation par un gérant de tout nouveau mandat dans une société cotée.

• Évaluation du Conseil de surveillance

Compte tenu des progrès accomplis par la société ces dernières années en matière de gouvernance, le Conseil de surveillance a décidé, depuis 2011, de ne faire une auto-évaluation par questionnaire que tous les 3 ans tout en maintenant une revue des travaux du Conseil chaque année à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil.

Les conditions et les modalités de la dernière auto-évaluation formelle triennale, intervenue en 2013, sont décrites dans le document de référence 2013 (tome 2, pages 26 et 27).

Fin 2015, le Comité RNG a fait l'état des lieux des axes d'amélioration qui avaient été identifiés par le Conseil fin 2014.

Tous les axes d'amélioration, qui consistaient principalement à préciser la rédaction de la partie « gouvernement d'entreprise » du document de référence pour tenir compte des dernières recommandations en matière de gouvernance, ont été mis en œuvre comme suit (voir tableau ci-contre).

Axes d'améliorations mis en œuvre en 2015 et début 2016	Texte justifiant l'amélioration
Donner une explication plus circonstanciée sur le délai minimum d'examen des comptes	<i>Étude AFEP-MEDEF sur l'application du code dans les sociétés du SBF 120 – Hermès International, page 6</i> <i>Rapport 2014 du du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), pages 27 et 67</i>
Ajouter une référence à l'existence d'une analyse comparative exhaustive de l'application des recommandations du code AFEP-MEDEF par la société	<i>Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 7</i>
Garder le principe d'une description complète des travaux du Conseil en allégeant la forme et en regroupant les rubriques du rapport du président pour clarifier sa présentation	<i>Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 47</i> <i>Rapport 2014 du HCGE, page 24</i>
Donner une explication plus circonstanciée sur la proportion de membres indépendants dans le Comité d'audit	<i>Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 60</i> <i>Rapport 2014 du HCGE, page 64</i>
Préciser dans le tableau <i>say on pay</i> relatif à Axel Dumas que le régime de retraite dont il bénéficie est fermé	<i>Rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 75</i>
Ajouter une présentation de la forme d'organisation du pouvoir de direction et de contrôle d'une société en commandite par actions	<i>Rapport 2014 du HCGE, page 32</i>
Ajouter une explication circonstanciée sur l'absence de réunion périodique des membres du Conseil « non exécutifs » au moment de l'évaluation du Conseil	<i>Rapport 2015 du HCGE, page 13</i>
Indiquer les modalités précises de détermination des engagements de retraite et une estimation du montant des rentes qui seraient potentiellement versées au titre de ces engagements et des charges afférentes	<i>Rapport 2015 du HCGE, page 17</i> <i>Art. L 225-42-1 et L 225-102-1 du Code de commerce issus de la loi du 6 août 2015</i>
Ajouter une explication circonstanciée justifiant que le membre du Conseil de surveillance représentant les salariés ne soit pas membre du Comité RNG	<i>Rapport 2015 du HCGE, page 70</i>
Mettre à jour le règlement intérieur du Comité RNG pour préciser que les gérants sont associés à la sélection des futurs membres du Conseil de surveillance	<i>Rapport 2015 du HCGE, page 75</i>
Centraliser l'ensemble des informations relatives au gouvernement d'entreprise dans la partie du document de référence consacrée au gouvernement d'entreprise	<i>Rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 10</i>
Utiliser des tableaux récapitulatifs reprenant la mise en œuvre des recommandations du code relatives au gouvernement d'entreprise	<i>Rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 10</i>
Indiquer que les critères utilisés par le Conseil pour déterminer s'il existe des relations d'affaires significatives susceptibles d'affecter l'indépendance d'un membre du Conseil de surveillance sont à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs, comprenant notamment le montant du chiffre d'affaires réalisé et l'analyse de la nature des relations existantes	<i>Rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 11</i>
Donner des informations plus détaillées sur la procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil mise en place, les résultats obtenus et les pistes d'amélioration envisagées	<i>Rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 11</i>
Fournir le détail de la composition, des missions et du bilan de l'activité des comités et du Conseil dans des tableaux récapitulatifs succincts mais complets	<i>Rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, page 50</i>

Les améliorations apportées au cours de ces dernières années sont confirmées par les évaluations externes, qui montrent que la gouvernance d'Hermès fait déjà partie des meilleures pratiques de la place.

Compte tenu des travaux menés par le Comité RNG, le Conseil a considéré que son fonctionnement restait globalement très satisfaisant.

La prochaine auto-évaluation formelle du Conseil interviendra fin 2016.

• **Formation des membres du Conseil de surveillance – Parcours d'intégration**

Les membres du Conseil de surveillance bénéficient d'une adhésion groupée de la société à l'IFA et peuvent profiter de l'ensemble de ses services. M^{me} Julie Guerrand a été certifiée ASC France (administrateur de sociétés certifié) en 2013 et M. Matthieu Dumas en 2015. D'autres membres du Conseil seront susceptibles de suivre ce programme de certification en gouvernance des sociétés réalisé par l'IFA en partenariat avec Sciences Po.

Par ailleurs, depuis 2014 le Comité RNG a mis en place un parcours d'intégration et de formation pour les nouveaux membres du Conseil, comme suit :

– remise d'un kit d'intégration des nouveaux membres du Conseil de surveillance (documents juridiques/gouvernance) comprenant :

- le dossier permanent du Conseil de surveillance,
- le dernier document de référence,
- l'avis de convocation à la dernière Assemblée générale,
- une clé USB d'accès au site financier de la société,
- le livret « 20 ans de parcours en Bourse » (2013),
- le code de conduite des affaires (principes directeurs du groupe Hermès),
- le tableau de bord du Conseil de surveillance de l'exercice en cours,

- le calendrier des réunions du Conseil de surveillance pour les 3 prochaines années,
- le vade-mecum de l'administrateur IFA (2014) ;
- inscription à une formation interne « Mosaïque » de 3 jours en immersion avec les salariés ;
- présentation de la répartition du capital et d'Émile Hermès SARL, associé commandité ;
- « rattrapage » des visites sur sites (voir page 18) effectuées depuis 2011 (si nécessaire) ;
- suivi d'une formation IFA en gouvernance (si nécessaire) ;
- présentation des nouvelles collections de produits Hermès.

• **Remboursement des frais**

Les membres du Conseil de surveillance sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que de ceux d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil. Ces remboursements sont plafonnés (voir règlement intérieur page 43) et inspirés des règles applicables aux collaborateurs du groupe.

• **Jetons de présence et rémunérations**

Sur proposition du Comité RNG et afin d'appliquer le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (version de juin 2013) prévoyant que les modalités de répartition des jetons de présence doivent comporter une part variable prépondérante basée sur l'assiduité, le Conseil de surveillance a décidé de modifier le 20 novembre 2013 les modalités de répartition des jetons de présence.

Les modifications apportées aux principes précédemment applicables sont décrites dans le document de référence 2013 (tome 2, page 28).

Les principes de répartition des jetons de présence applicables depuis 2015 au titre de l'exercice 2014

sont indiqués dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance (page 43).

Conformément à ces principes, le Conseil de surveillance du 29 janvier 2016 a réparti 391 900 € sur la somme de 500 000 € allouée à titre de jetons de présence et rémunérations, ainsi qu'il résulte d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 3 juin 2014. Les montants alloués à chaque membre du Conseil au titre de 2014 et 2015 sont indiqués en page 89.

• **Comités spécialisés**

Depuis 2005, deux comités spécialisés ont été créés :

- le Comité d'audit (26 janvier 2005) ;

– le Comité des rémunérations (26 janvier 2005), dont le Conseil a ensuite décidé d'élargir les attributions et qui a été renommé Comité des rémunérations, des nominations (18 mars 2009) et de la gouvernance (20 janvier 2010).

Ces comités qui agissent sous la responsabilité collective et exclusive du Conseil de surveillance ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance (Comité RNG)

<p>Composition et fonctionnement du Comité RNG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité RNG est composé des membres suivants : <ul style="list-style-type: none"> – M^{me} Dominique Senequier, présidente ; – M. Matthieu Dumas, membre ; – M. Robert Peugeot, membre. • Les règles de composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité RNG sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance et qui existe depuis le 24 mars 2010. La version n° 5 de ce règlement intérieur, en date du 22 mars 2016, est reproduite intégralement en page 51. • Le président du Conseil de surveillance peut être invité à certaines réunions du Comité RNG pour recueillir son avis en matière de nominations ou de gouvernance, ce qui n'a pas été le cas en 2015. Les gérants ne sont invités que pour la partie des réunions concernant la rémunération des membres du Comité exécutif (hors gérants). • Au cours de l'exercice 2015, le Comité RNG s'est réuni 6 fois (contre 5 fois en 2014), en présence de la totalité de ses membres. • Les taux individuels et moyen d'assiduité sont indiqués dans le tableau page 31.
<p>Missions du Comité RNG</p>	<p>Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil de surveillance et soumet au Conseil ses avis, propositions ou recommandations.</p> <p>Sans préjudice des compétences du Conseil de surveillance, auquel il ne se substitue pas, les missions du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS <ul style="list-style-type: none"> – être consulté et préparer les recommandations du Conseil de surveillance à la Gérance sur les modalités de rémunération des membres du Comité exécutif ; – être consulté et préparer les recommandations du Conseil de surveillance à la Gérance sur les modalités d'éventuelles attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites aux membres du Comité exécutif ; – formuler toute proposition et tout avis sur le montant global et la répartition, notamment en fonction de l'assiduité des membres du Conseil de surveillance aux réunions, des jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des membres du Conseil de surveillance, et des comités d'études qui en sont l'émanation ; – procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants afin de permettre au Conseil de surveillance de fixer le nombre global ou individuel d'options ou d'actions attribuées ainsi que les modalités de leur attribution ; – procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et de formuler des propositions à la Gérance ; – assister le Conseil de surveillance dans la détermination des conditions et critères de performance auxquels est soumise l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance et/ou de retraite complémentaire aux gérants ; – s'assurer que la rémunération et les autres engagements à l'égard des gérants sont conformes aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité ; – être informé et faire des recommandations aux organes de direction ou de surveillance des principales filiales françaises du groupe Hermès sur les modalités de rémunération des dirigeants sociaux ; – être informé et faire des recommandations aux organes de direction ou de surveillance des principales filiales françaises du groupe Hermès sur les modalités d'attribution d'option d'achat d'actions des dirigeants sociaux ; – accomplir des missions particulières qui lui seraient confiées par les organes de direction ou de surveillance des principales filiales françaises du groupe Hermès. • EN MATIÈRE DE NOMINATIONS <ul style="list-style-type: none"> – préparer les propositions du Conseil à l'associé commandité après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ; – organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres du Conseil indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels, à laquelle les gérants sont associés ; – s'assurer de l'existence d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux (les gérants) établi par l'associé commandité ;

	<ul style="list-style-type: none"> • EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE <ul style="list-style-type: none"> – proposer, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance ; – vérifier périodiquement que les membres du Conseil de surveillance indépendants remplissent les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de surveillance ; – examiner la composition des comités spécialisés ; – piloter le processus annuel d'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance ; – s'assurer, notamment, de la bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des recommandations de gouvernance du code AFEP-MEDEF en vigueur.
Activité du Comité RNG en 2015	<p>En 2015, le Comité RNG a notamment été amené à examiner et/ou à émettre des recommandations sur de nombreux sujets et notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS <ul style="list-style-type: none"> – relecture des chapitres du document de référence sur le gouvernement d'entreprise et les rémunérations des dirigeants (rapport de la gérance) et de l'exposé des motifs des résolutions relatif à l'avis consultatif (« Say on Pay ») sur la rémunération des dirigeants ; – projet de répartition des jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil et des membres des comités au titre de l'exercice 2014 ; – présentation de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; – rémunération 2015 des gérants d'Hermès International et communiqué à publier sur le site Internet financier ; – revue des rémunérations des membres du Comité exécutif ; – validation des rémunérations des mandataires sociaux de filiales françaises rémunérés pour leur mandat (du fait de la reprise des missions du Comité des rémunérations filiales par le Comité RNG). <p>Le Comité RNG a pris connaissance des actualités en matière de rémunérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> – IGF – Rapport sur les retraites chapeaux ; – AFEP – Étude sur les jetons de présence (juillet 2015) ; – AFEP – Étude sur les critères de performance des rémunérations des dirigeants (juillet 2015) ; – AFEP – Synthèse des études <i>say on pay</i> et renouvellement des mandats d'administrateurs des dirigeants mandataires sociaux (juillet 2015) ; – AFEP – Étude sur les jetons de présence (juillet 2015) avec moyenne SBF 120 hors CAC. <ul style="list-style-type: none"> • EN MATIÈRE DE NOMINATIONS <ul style="list-style-type: none"> – évolution de la composition du Conseil. • EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE <ul style="list-style-type: none"> – analyse de la situation individuelle des membres du Conseil de surveillance (indépendance, conflits d'intérêts, cumul des mandats, nombre d'actions) et des membres des comités (compétences particulières en matière financière ou comptable) ; – mise à jour et diffusion des documents du Conseil de surveillance (dossier permanent, règlements intérieurs, calendrier 2015 des fenêtres négatives) ; – relecture du rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, et rendant compte de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ; – propositions au Conseil de surveillance en application du décret du 3 juin 2015 relatif au temps nécessaire pour les membres du Conseil salariés pour exercer leur mandat et aux modalités de leur formation au sein de la société ; – modification du règlement intérieur du Comité RNG (pour préciser que les gérants sont associés à la sélection des membres du Conseil de surveillance) ; – étude comparative sur la manière dont certaines sociétés du SBF 120 présentent le caractère significatif de la relation d'affaires dans leur document de référence ; – mise à jour de l'attestation sur l'honneur à remplir chaque année par la gérance, les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil de surveillance ; – analyse des résultats de l'évaluation annuelle informelle des travaux du Conseil et du Comité RNG. <p>Certains de ces sujets sont développés dans le présent rapport.</p>

Activité du Comité RNG en 2015 (suite)	<p>Le Comité RNG a pris connaissance des nombreuses actualités en matière de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none">- recommandation AMF n° 2012-02 (mise à jour au 11 décembre 2014) : Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF ;- guide d'application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de juin 2013 édité en décembre 2014 par le Haut Comité de gouvernement d'entreprise ;- recommandation AMF n° 2014-15 : Communication des sociétés cotées sur leur site internet et sur les médias sociaux ;- recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG de janvier 2015 ;- étude AMF relative aux rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2013 ;- étude AFEP-MEDEF 2014 sur l'application du code de gouvernement d'entreprise par Hermès International ;- AMF – Bilan de la mise en œuvre des propositions du rapport de l'AMF de 2012 sur les assemblées générales d'actionnaires des sociétés cotées – Analyse de la pratique d'Hermès International ;- IFA – Premiers résultats de l'enquête sur les administrateurs salariés ;- projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances ;- AFEP – Enquête obligation de discrétion des administrateurs salariés ;- étude AFEP-MEDEF sur l'application du code par Hermès International ;- perspective comparative UK et France Évolution des administratrices dans les conseils ;- IFA : Enquête sur le statut et la rémunération des administrateurs d'ETI ;- AFEP – Bilan des assemblées générales de 2015 ;- SONEAN – Étude sur les administrateurs indépendants ;- rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants : analyse des pratiques d'Hermès International et suites à donner ;- rapport annuel 2015 du Haut Comité de gouvernement d'entreprise ;- étude 2015 Image Sept de la gouvernance des sociétés du CAC 40 ;- France Board Index 2015 – SpencerStuart ;- article "How much board turnover is best" – Harvard Business Review – SpencerStuart ;- panorama de gouvernance EY Labrador 2015 ;- étude 2015 Russel Reynolds de la gouvernance des sociétés du CAC 40 ;- palmarès 2015 de la féminisation des instances dirigeantes (Ethics & Board) ;- rapport 2015 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants ;- code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en novembre 2015 ;- étude sur l'évaluation des conseils d'administration KPMG (mars 2015) ;- rapport du groupe de travail de l'AMF sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (novembre 2015).
---	---

Comité d'audit

<p>Composition et fonctionnement du Comité d'audit</p>	<p>Le Comité d'audit est composé des membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M^{me} Monique Cohen, présidente ; - M. Charles-Éric Bauer, membre ; - M. Renaud Momméja, membre ; - M. Robert Peugeot, membre ; - M^{me} Florence Woerth, membre. <p>Les règles de composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance et qui existe depuis le 24 mars 2010 et reste inchangé. Ce règlement intérieur est reproduit intégralement en page 55.</p> <p>En 2015, le Conseil de surveillance a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvelé la composition du Comité d'audit, pour ses autres membres, suite au renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale du 2 juin 2015 ; - identifié les membres du Comité d'audit qualifiés d'« indépendants », à savoir M^{mes} Monique Cohen et Florence Woerth, et M. Robert Peugeot ; - estimé que tous les membres du Comité d'audit présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable eu égard à leur expérience, à leur parcours professionnel et à leur formation, qui sont décrits en pages 67, 70, 75, 76 et 78. <p>Avant chaque réunion du Comité d'audit, les membres du Comité d'audit reçoivent en temps utile, avec un préavis raisonnable et sous réserve des impératifs de confidentialité, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalables.</p> <p>Au cours de l'année 2015, le Comité d'audit s'est réuni 6 fois, en présence de la quasi-totalité de ses membres (taux moyen de présence de 90 %).</p>
<p>Missions du Comité d'audit</p>	<p>Le Comité d'audit a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil de surveillance et soumet au Conseil ses avis, propositions ou recommandations.</p> <p>En application de l'article L 823-19 du Code de commerce, et sans préjudice des compétences du Conseil de surveillance, auquel il ne se substitue pas, les missions du Comité d'audit sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner et commenter les comptes sociaux et consolidés de la société avant que ceux-ci soient arrêtés par la Gérance ; - s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées ; - vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie ; - examiner le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe ; - accomplir les missions particulières qui lui sont confiées par le Conseil de surveillance ; - assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; - s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes ; - participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes. <p>Dans l'accomplissement de ces missions, le Comité d'audit peut effectuer des déplacements sur le terrain pour sa bonne information sur le groupe et pour apprécier la cohérence globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques.</p>
<p>Activité du Comité d'audit en 2015</p>	<p>En 2015, le Comité d'audit a exécuté sa mission notamment sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du budget 2015 ; - ouverture d'une nouvelle relation bancaire du groupe ; - point sur les tentatives de fraude et d'intrusion ; - dispositif de sécurité haute bijouterie ; - présentation du directeur de la sécurité ; - revue du communiqué de presse sur le chiffre d'affaire 2014 ; - bilan des activités liées à la gestion des risques, à l'audit et au contrôle interne en 2014 ; - plan d'audit pour 2015 ; - cartographie des risques du groupe ; - comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014 ; - présentation des principaux projets en cours ; - présentation du consensus des analystes financiers ; - examen de la politique de positionnement prix ;

<p>Activité du Comité d'audit en 2015 (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none">- revue du communiqué de presse pour les résultats semestriels et annuels ;- comptes consolidés au 30 juin 2015 ;- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;- présentation du pôle Hermès Maroquinerie Sellerie ;- présentation du pôle Holding Textile Hermès ;- présentation des risques informatiques ;- présentation des litiges ;- présentation des objectifs de communication financière. <p>Dans le cadre de ces missions, le Comité d'audit a entendu le directeur financier groupe, tant sur les données comptables que sur celles de la trésorerie, le directeur de la consolidation, le directeur de l'audit et des risques, et les commissaires aux comptes.</p>
---	---

• Éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de la Gérance (page 98).

• Modalités particulières de participation aux assemblées générales

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans le tome 1 (page 108).

Tableau synthétique

	Charles-Éric Bauer	Monique Cohen	Matthieu Dumas	Blaise Guerrand	Julie Guerrand	Denis Marmonier	Renaud Momméja	Robert Peugeot	Éric de Seynes	Dominique Senequier	Florence Woerth
Informations personnelles											
Âge en 2016	52 ans	60 ans	44 ans	33 ans	41 ans	59 ans	54 ans	66 ans	56 ans	63 ans	60 ans
Date de naissance	09/01/1964	28/01/1956	06/12/1972	04/06/1983	26/02/1975	01/09/1957	20/03/1962	25/04/1950	09/06/1960	21/08/1953	16/08/1956
Nationalité	Française	Française	Française	Française	Française	Française	Française	Française	Française	Française	Française
Sexe	H	F	H	H	F	H	H	H	H	F	F
Informations relatives aux mandats											
Fonction au sein du conseil	Membre du Conseil	Vice-présidente du Conseil	Membre du Conseil	Membre du Conseil	Membre du Conseil	Membre du Conseil représentant les salariés	Membre du Conseil	Membre du Conseil	Président du Conseil	Vice-présidente du Conseil	Membre du Conseil
Date de nomination	03/06/2008	03/06/2014	03/06/2008	29/05/2012	02/06/2005	19/11/2014	02/06/2005	24/01/2007	03/03/2011	04/06/2013	07/06/2010
Échéance du mandat en cours	AG 2016	AG 2017	AG 2018	AG 2018	AG 2016	AG 2017	AG 2017	AG 2018	AG 2017	AG 2016	AG 2016
Ancienneté dans la fonction	8 ans	2 ans	8 ans	4 ans	11 ans	2 ans	11 ans	9 ans	5 ans	3 ans	6 ans
Assiduité en 2015	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	85,71 %	100,00 %	100,00 %	85,71 %
Assiduité moyenne en 2015	97,40 %										
Comité des rémunérations, nominations et gouvernance											
Fonction	-	-	Membre du Comité	-	-	-	-	Membre du Comité	-	Présidente du Comité	-
Date de nomination	-	-	03/06/2008	-	-	-	-	03/06/2008	-	06/06/2013	-
Échéance du mandat en cours	-	-	AG 2015	-	-	-	-	AG 2018	-	AG 2016	-
Ancienneté dans la fonction	-	-	8 ans	-	-	-	-	8 ans	-	3 ans	-
Assiduité en 2015	-	-	100,00 %	-	-	-	-	100,00 %	-	100,00 %	-
Assiduité moyenne en 2015	100,00 %										
Comité d'audit											
Fonction	Membre du Comité	Présidente du Comité	-	-	-	-	Membre du Comité	Membre du Comité	-	-	Membre du Comité
Date de nomination	26/01/2005	03/06/2014	-	-	-	-	06/06/2008	03/06/2008	-	-	07/06/2010
Échéance du mandat en cours	AG 2016	AG 2017	-	-	-	-	AG 2017	AG 2018	-	-	AG 2016
Ancienneté dans la fonction	11 ans	2 ans	-	-	-	-	8 ans	8 ans	-	-	6 ans
Assiduité en 2015	83,33 %	100,00 %	-	-	-	-	83,33 %	83,33 %	-	-	100,00 %
Assiduité moyenne en 2015	90,00 %										

Tableau synthétique (suite)

	Charles-Éric Bauer	Monique Cohen	Matthieu Dumas	Blaise Guerrand	Julie Guerrand	Denis Marmonier	Renaud Momméja	Robert Peugeot	Éric de Seynes	Dominique Senequier	Florence Woerth
Situation au regard des critères d'indépendance retenus par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (art. 9.4) pour définir l'indépendance des membres du Conseil de surveillance											
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : – significatif de la société ou de son groupe ; – ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critère d'indépendance supplémentaire Hermès International											
Ne pas être associé ou membre du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Conclusion	Non indépendant	Indépendante	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendante	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Indépendante	Indépendante

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application des articles L 225-37, L 225-68, L 823-19 et L 823-20 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des principaux éléments relatifs aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne mis en place dans la société avec le support du « Cadre de référence » publié par l'AMF en 2010, de la recommandation AMF n° 2013-17 mise à jour en janvier 2015 et du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013. Le présent rapport a été préparé par le président du Conseil de surveillance avec le concours du Comité d'audit et des directions fonctionnelles concernées. Il a été approuvé par le Conseil lors de sa séance du 22 mars 2016.

• Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne chez Hermès International

Le dispositif de gestion des risques s'attache à l'examen fréquent des risques majeurs. Il englobe une méthode d'identification et de hiérarchisation des risques, internes et externes, puis de traitement des principaux risques au niveau opérationnel approprié, pour réduire l'exposition de l'entreprise, par exemple en renforçant des éléments de contrôle interne.

Les dispositifs de contrôle interne reposent sur des actions permanentes et récurrentes intégrées aux modes de fonctionnement de l'entreprise. Ils concernent toutes les fonctions et tous les processus, dont ceux relatifs à la production de l'information financière et comptable.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne d'Hermès comprennent :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;

– le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, à la sûreté et à la sécurité des biens et des personnes ;

– la fiabilité des informations financières, et d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

• Environnement de contrôle

Tout en ayant la dimension d'un groupe international, Hermès demeure une entreprise à taille humaine, aux valeurs familiales, fidèle à une culture et à un esprit artisanal, qui cherche à développer auprès de ses collaborateurs des valeurs fortes.

Au premier rang de ces valeurs figure l'exigence de qualité, essence même de l'activité d'Hermès. Celle-ci se conçoit dans tous les domaines, non seulement dans les produits et les services, mais aussi dans les modes de gestion. Hermès attache une grande importance aux qualités de gestionnaire de ses principaux responsables. La culture Hermès, dont l'apprentissage est organisé notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques, permet à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'intégrer les règles de conduite et d'intégrité de la maison. Ces valeurs de qualité et d'état d'esprit de tous les collaborateurs donnent une base solide aux comportements et aux actions en faveur d'un contrôle interne rigoureux. L'articulation et l'équilibre entre ces deux valeurs sont conditionnés par la culture de la gestion du risque et du contrôle propres à l'entreprise, le style de management et les valeurs éthiques de l'entreprise. À ce titre, et à l'appui de la gestion du risque promue par le groupe, une charte éthique existe et est diffusée auprès des collaborateurs depuis 2009. Elle a été complétée en 2013 par le code de conduite des affaires, qui précise les comportements attendus

des collaborateurs du groupe. Des formations complémentaires relatives aux lois anti-corruption ont par ailleurs été organisées auprès des opérationnels. Pour autant, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

• Périmètre du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe sont applicables à la société mère et aux filiales contrôlées tels qu'ils sont présentés en annexe aux comptes consolidés.

• Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La direction générale

La direction générale conçoit les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne propres à la taille de la société, à son activité, à son implantation géographique et à son organisation. Au-delà des systèmes de délégation des responsabilités mis en place aux différents niveaux, la direction générale reste, en dernier ressort, le garant de la qualité et de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que de leur adéquation avec les objectifs stratégiques du groupe. Pour ce faire, elle reçoit des rapports d'activité et rencontre régulièrement la direction de l'audit et des risques (DA&R). Elle effectue donc une surveillance globale sur le dispositif pour en préserver l'intégrité et, le cas échéant, initier les actions correctives nécessaires en cas de dysfonctionnement.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé en 2005 au sein du Conseil de surveillance. Conformément à l'article

L 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit, « agissant sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de surveillance, est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ».

Les rôles et attributions du Comité d'audit ont été formalisés dans un règlement intérieur, établi par le Conseil de surveillance en 2010.

Il fait régulièrement rapport au Conseil dans les domaines de sa compétence. Chaque réunion du Comité donne lieu à compte rendu écrit et approuvé. En 2014, le Conseil de surveillance a fait un état des lieux des axes d'amélioration qui avaient été identifiés fin 2013, notamment sur les pratiques du Comité d'audit, et a constaté une évolution satisfaisante.

La direction de l'audit et des risques

Elle est rattachée au directeur général Gouvernance et développement des organisations, gage de son indépendance, et a vocation à se saisir de tous les sujets sans aucune restriction.

Elle effectue une triple mission pour le compte du groupe :

- identifier et analyser les risques ;
- réaliser des missions d'audit interne et suivre la mise en place des recommandations ;
- assurer le déploiement d'un contrôle interne adapté aux enjeux du groupe.

La DA&R met en œuvre une démarche continue d'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Elle assure notamment une veille active sur les pratiques d'autres sociétés en la

matière. En 2014, elle a également soumis sa méthodologie de cartographie des risques à la revue d'un cabinet externe spécialisé puis a mis en place les propositions d'amélioration exprimées. L'équipe de la DA&R constituée d'auditeurs expérimentés anime un réseau grandissant de responsables de contrôle interne en France, à l'étranger, dans les métiers, à la distribution et au sein des activités support. Elle collabore avec les directions du groupe afin de favoriser le traitement en amont des principaux risques et des risques émergents. Elle intervient lors des sessions de formation groupe pour sensibiliser l'ensemble du management aux bonnes pratiques de contrôle interne.

Depuis 2010, une charte d'audit détaille les missions et responsabilités des auditeurs internes, leur éthique professionnelle et formalise le déroulement des missions d'audit. Une charte des risques, formalisant les principes et règles mis en œuvre dans le cadre de la gestion des risques et une charte de contrôle interne, formalisant les rôles et responsabilités des acteurs du contrôle interne, ont complété le dispositif en 2013. Le directeur de l'audit et des risques participe aux réunions du Comité d'audit. Il rencontre le Comité d'audit hors de la présence de tiers au moins une fois par an, ainsi que son président à plusieurs reprises au cours de l'année.

Les salariés du groupe

Les dirigeants, les grandes directions fonctionnelles et opérationnelles et les membres des comités de direction des différentes entités du groupe sont les relais du contrôle interne et de la gestion des risques, en tant que principaux bénéficiaires, mais aussi contributeurs clés à sa bonne exécution.

Les activités de contrôle effectuées au niveau de chaque entité sont de la responsabilité conjointe du directeur général et du directeur financier, laquelle se traduit notamment par la signature d'une lettre

d'affirmation portant sur la connaissance des objectifs de contrôle interne d'Hermès et sur la qualité des contrôles en place au sein de l'entité. Ils s'appuient pour cela sur les résultats d'un questionnaire d'auto-évaluation annuel portant sur la mise en œuvre du contrôle interne.

• Dispositif de gestion des risques

Le processus de gestion des risques du groupe repose sur l'élaboration de cartographies et sur un éventail d'outils complémentaires permettant l'identification des risques ainsi que la définition d'actions permettant de mieux les maîtriser.

Initiée dès 2004, la démarche de cartographie des risques est déployée dans les principales entités sous la supervision de la DA&R. Les responsables de contrôle interne des entités sont les relais locaux de la démarche de cartographie. Ils participent à l'analyse des risques initiale et assurent la mise à jour et le suivi des plans d'action.

Ces cartographies permettent d'identifier et d'évaluer systématiquement les principaux risques. Elles constituent un levier d'amélioration de la performance, car elles contribuent à préserver la valeur et les actifs de la société, à définir des plans d'action et les responsabilités des parties prenantes.

La DA&R anime cette démarche auprès des principaux métiers, filiales de distribution et fonctions support. Les cartographies des risques peuvent également être déployées au cas par cas pour certains projets. Elles sont présentées sous forme dynamique, en soulignant l'effet des plans d'action à mettre en œuvre.

Une cartographie des risques groupe est établie. Elle tient compte des risques identifiés localement et d'entretiens individuels réalisés auprès de la direction générale. Ce document, permettant de consolider des plans d'action majeurs, est partagé avec le Comité d'audit. La hiérarchisation des risques

effectuée par la direction du groupe est aussi partagée avec les entités afin d'être prise en compte dans les cartographies menées localement.

La DA&R a conduit en 2015 un exercice spécifique de cartographie des risques de fraude. Cette analyse sera périodiquement mise à jour.

Hermès International a également déployé des processus spécifiques pour surveiller certains risques, à travers des comités spécialisés ou des groupes de travail. Ces comités se réunissent périodiquement. Par exemple, des comités sur les risques immobiliers, la sécurité des transports, les risques informatiques, les risques de trésorerie analysent les enjeux, étudient les mesures correctives appropriées et vérifient que les dispositifs de contrôle existants correspondent aux procédures du groupe. Les principaux interlocuteurs opérationnels concernés participent à ces comités, ainsi que la DA&R, dont le rôle est de faciliter l'identification des risques et des plans d'action associés.

La DA&R a également mis en place des comités risques et contrôles réunissant les directeurs généraux et directeurs financiers de chacune des filiales. La DA&R a aussi la capacité de modifier son plan de travail et de réaliser des missions *ad hoc* pour prendre en compte de nouveaux risques, notamment en cas d'alerte émise par une direction du groupe.

Enfin, une plate-forme informatique de partage des incidents permet d'évaluer l'évolution de certains risques mais aussi de capter, au plus tôt, les éventuels signaux faibles. C'est un outil de prévention permettant une amélioration permanente du dispositif de contrôle, au plus près de la réalité.

• Dispositif de contrôle interne

L'organisation

La direction de l'entreprise, organisée autour d'un Comité exécutif et d'autres comités spécifiques, permet d'assurer alignement stratégique et circulation

de l'information. Notamment, des organigrammes précis et des lettres de cadrage stratégique permettent à chacun de bien comprendre son rôle dans l'organisation et d'analyser périodiquement sa performance par rapport aux objectifs. L'organisation du groupe repose sur une forte responsabilisation des équipes locales pour lesquelles les attributions sont clairement définies.

Sur les processus touchant aux ressources humaines, Hermès a mis en place des dispositifs de recrutement, de formation, de développement des compétences, visant à permettre à chacun d'exercer ses responsabilités, présentes et futures. Le principal acteur concernant l'élaboration et le contrôle de l'information financière est, au sein d'Hermès International, la direction financière (voir *infra*).

Les systèmes d'information

L'élaboration et le contrôle de l'information sont facilités par l'utilisation d'outils adaptés aux besoins d'Hermès. Le « reporting » des filiales vers Hermès International, la consolidation des comptes, les opérations de trésorerie sont ainsi réalisés sur des progiciels intégrés, permettant une centralisation des données. Les informations issues des systèmes de gestion sont disponibles pour les responsables d'activité hebdomadairement et mensuellement, permettant ainsi un bon pilotage des activités, un suivi homogène de l'évolution de la performance et la détection d'éventuelles anomalies.

Les systèmes d'information ont pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Ainsi, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès aux systèmes, de validation des traitements et des procédures de clôture, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Par ailleurs, les procédures et les contrôles en place permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement des systèmes de comptabilité et de gestion, ainsi que des systèmes les alimentant directement ou indirectement.

En complément des revues détaillées réalisées par la direction des systèmes d'information dans les principales filiales, la DA&R vérifie la mise en place des contrôles généraux informatiques lors des audits.

Les procédures de contrôle interne

Les processus de contrôle interne sont décrits dans les procédures groupe. Ceux-ci sont définis au niveau du groupe puis déclinés et adaptés au contexte et à la réglementation locale par chaque division. L'ensemble des collaborateurs du groupe y a accès par un site intranet sécurisé.

Les procédures groupe couvrent les principaux cycles de l'entreprise (achats, ventes, trésorerie, stocks, immobilisations, ressources humaines, systèmes d'information...). Elles sont régulièrement mises à jour par la DA&R, en collaboration avec les experts dans leurs domaines respectifs. Le manuel financier est composé du plan de compte groupe et du manuel d'utilisation du système de consolidation.

Un manuel de gestion est disponible en ligne pour tous les responsables financiers du groupe. Il est le support des règles communes de présentation des comptes en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS). En outre, la direction financière groupe émet périodiquement des instructions, adressées aux filiales, à l'occasion des clôtures, des ré-estimés et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l'information financière. Les utilisateurs disposent, par ailleurs, d'un manuel d'utilisation du système de consolidation et de « reporting » groupe. Le manuel de gestion des projets d'investissement décrit les règles applicables au sein du groupe. La direction des projets

économiques et d'investissement (DPEI) est en charge du maintien de ces procédures, de leur diffusion et du contrôle de leur application. Elle vérifie ainsi chaque projet d'investissement, notamment en coordonnant les analyses économiques et financières préalables et en donnant son opinion sur les calculs de rentabilité retenus. La procédure prévoit différents jalons, avec l'émission d'avis par les différents responsables impliqués, avis qui sont synthétisés par la DPEI. En fonction de l'importance du projet, la Gérance, destinataire d'une synthèse des avis, décide *in fine* de l'autorisation de celui-ci.

Par ailleurs, des procédures très strictes sont appliquées pour la gestion de la trésorerie. Le manuel des règles de sécurité de la trésorerie s'appuie sur :

- une procédure de gestion de la trésorerie, définissant les rôles et les responsabilités entre la trésorerie groupe et les filiales ;
- des « règles prudentielles », définissant pour chacune des sociétés du groupe les règles d'ouverture, de fonctionnement des comptes bancaires (avec, entre autres, un suivi des personnes signataires), constamment mises à jour ;
- une politique de change validée par le Conseil de surveillance du groupe (cette politique présente l'ensemble des instruments financiers autorisés et fixe les limites d'utilisation par les membres de la trésorerie d'Hermès International) ;
- une convention de gestion du risque de change, signée par chaque filiale concernée, qui structure les relations entre le groupe Hermès et ses filiales et précise la politique et les règles de gestion applicables sur les flux financiers, et les conditions de détermination/application des cours de change garantis annuels ;
- une politique de placement de la trésorerie groupe, validée par le Conseil de surveillance d'Hermès International, qui présente les critères de placement de la trésorerie du groupe et les limites d'utilisation par les membres de la trésorerie d'Hermès International.

*Les travaux d'auto-évaluation
du contrôle interne*

L'auto-évaluation du contrôle interne, qui a commencé en 2005, est désormais un processus mature au sein du groupe qui s'appuie sur des questionnaires renseignés par l'ensemble des filiales contrôlées. Ce système permet, d'une part, de contribuer à la diffusion de la culture du contrôle interne dans le groupe, d'autre part, de fournir un support pour évaluer le niveau de contrôle interne et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités. En cas d'inefficacité des contrôles évalués, les filiales doivent établir un plan d'action pour y remédier.

Les filiales s'auto-évaluent annuellement à l'aide de quatre questionnaires disponibles sur l'intranet dans l'outil informatique « CHIC » (« Check your Hermès Internal Control ») et administrés par la DA&R. L'auto-évaluation porte sur un questionnaire général de contrôle interne (CHIC Practices), dont le référentiel est établi en lien avec le « Cadre de référence » de l'AMF, un questionnaire spécifique à la gestion de la trésorerie (CHIC Trésorerie) et un questionnaire sur les procédures opérationnelles dans le réseau de distribution (CHIC Boutique). En 2015, un questionnaire supplémentaire (CHIC Industriel) a été ajouté afin de couvrir plus spécifiquement les contrôles liés à la sécurité et à la sûreté des sites de production. Ces questionnaires font l'objet d'un travail annuel d'actualisation afin d'intégrer les nouveaux risques et contrôles identifiés comme clés au niveau du groupe. La DA&R est en charge de la consolidation et de l'analyse des plans d'action. La consolidation des questionnaires est automatisée. La synthèse de l'auto-évaluation est rédigée par la DA&R. Elle recommande les priorités de contrôle interne fixées pour l'année suivante. Les résultats sont également analysés de façon centralisée afin d'identifier les points d'amélioration et les priorités de contrôle interne pour l'année suivante.

Les responsables de contrôle interne sont impliqués dans l'auto-évaluation et sont en charge du suivi des plans d'action. La DA&R vérifie les questionnaires lors de ses audits. Elle s'assure de la bonne appropriation des contrôles et de la mise en place de plans d'action correctifs.

La surveillance du dispositif de contrôle

Des revues périodiques sont mises en œuvre par le contrôle interne au niveau local et complétées par la DA&R en fonction des enjeux de chaque entité. Le réseau des responsables de contrôle interne a comme responsabilité de s'assurer que les principaux risques liés aux opérations de distribution, de production ou de fonctions support sont couverts par des contrôles adaptés, notamment concernant la sécurité des actifs. Ce réseau s'est densifié et assure désormais un maillage fin du contrôle interne dans les principales entités. Dans le cadre de son rôle d'animation du réseau des responsables de contrôle interne, la DA&R est impliquée dans leur nomination, valide les plans annuels de chaque filiale, diffuse les bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire d'un outil de partage d'informations, communique les priorités de contrôle interne et favorise le partage d'expérience entre tous les membres du réseau. En 2015, cet outil a pris la forme d'une plate-forme sociale et collaborative plus adaptée à la taille du réseau ainsi qu'à la nature et à la fréquence des échanges.

Les missions d'audit constituent le troisième niveau de contrôle. Les auditeurs travaillent sur la base d'un plan d'audit annuel, validé par la Gérance et par le Comité d'audit, et adapté, si besoin, chaque semestre. La DA&R mène également des missions d'accompagnement au déploiement du contrôle interne dans les entités nouvellement acquises. Pour les audits spécialisés, la DA&R peut avoir recours à des prestataires externes et aux outils d'analyse de données appropriés. Chaque année, un rapport

d'activité de la DA&R est présenté au Comité d'audit. Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement de rapports détaillant les constats et les risques identifiés et proposant des recommandations pour y remédier. La bonne application des recommandations est vérifiée lors de missions de suivi d'audit ultérieures. Les rapports d'audit sont adressés aux responsables des filiales ou services audités, ainsi qu'à la direction générale du groupe.

• Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur de la gestion d'Hermès International. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux des activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société mère et des sociétés intégrées dans les comptes consolidés. Il répond aux objectifs suivants :

- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne par la direction générale ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Le processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Hermès a mis en place un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées. Ce dispositif s'appuie sur un manuel de gestion Groupe, une séparation des tâches strictes et un contrôle fort d'Hermès International sur les informations produites par les filiales.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont les suivants :

– la direction générale du groupe, qui est assurée, autour de la Gérance, par un Comité exécutif. Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, la Gérance obtient notamment toutes les informations qu'elle juge utiles (ex. : options de clôture, estimations, changements de méthode comptable...). Elle analyse régulièrement les comptes des filiales et rencontre périodiquement leurs dirigeants, notamment lors des phases budgétaires et de clôture. Enfin, elle prend en considération les travaux des commissaires aux comptes ;

– le Conseil de surveillance, qui a pour rôle d'exercer un contrôle permanent sur la gestion de la société. Il a ainsi la possibilité de vérifier auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société. Il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents ;

– le directeur général Gouvernance et développement des organisations, membre du Comité exécutif, qui s'assure de la mise en place des moyens adéquats (organisation, compétences humaines, outils) et supervise la DA&R en charge du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;

– le directeur général finances, membre du Comité exécutif, qui s'assure de la mise en place d'un dispositif :

- de consolidation de l'information financière en conformité avec les normes comptables IFRS,
- de suivi et de pilotage de l'activité à l'occasion des revues périodiques (clôtures annuelles, semestrielles, ré-estimés et budgets),
- de communication externe de l'information financière en conformité avec la réglementation ;

il s'appuie sur une direction de la consolidation, une direction de la gestion et une direction de la communication financière ;

– les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales, qui sont les premiers responsables de la qualité du processus d'élaboration de l'information financière au sein de leur périmètre. Ils sont également responsables de la diffusion et de la correcte application des procédures établies et diffusées par Hermès International.

Le processus concourant à l'élaboration

de l'information comptable et financière publiée

Les processus d'arrêté des comptes mis en place par Hermès visent à garantir les éléments suivants :

– la neutralité et l'objectivité, la pertinence des informations comptables et financières publiées par rapport aux besoins des utilisateurs, le respect des délais (par la mise en place d'un calendrier de clôture), l'intelligibilité de ces informations ;
– la définition et la diffusion à toutes les entités intégrées de procédures d'arrêté des comptes consolidés

qui respectent ces critères (par le biais notamment du manuel de gestion groupe ainsi que des instructions adressées aux filiales) ;

– la traçabilité des écritures comptables d'arrêté au sein des systèmes d'information ;

– le contrôle avant intégration des liasses de consolidation (respect du référentiel comptable et des pratiques du groupe, contrôles de cohérence...);

– l'existence de dispositifs d'analyse des comptes (revue des contrôleurs financiers, vérification des opérations de consolidation, de la bonne application des normes IFRS, analyse des transactions internes...). Les procédures de « reporting » et de consolidation prévoient les contrôles nécessaires pour assurer la fiabilité de l'information financière.

Enfin, dans le cadre de ses audits, la DA&R coordonne ses travaux avec les commissaires aux comptes en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité de leurs interventions mutuelles.

Le président du Conseil de surveillance